

CONTENU INDICATIF D'UN RAPPORT MORAL

Présentation

La loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application n'imposent pas la présentation d'un rapport moral.

Il n'existe pas non plus de définition légale de ce qu'est un rapport moral (parfois également appelé bilan moral).

C'est souvent une simple obligation statutaire.

En effet, les statuts de la plupart des associations démocratiques stipulent que "lors de chaque Assemblée Générale annuelle, le président du conseil d'administration doit rendre compte de sa gestion au titre de l'exercice social écoulé."

Généralement ledit rapport moral une fois présenté par le président est ensuite soumis à la discussion générale et enfin au vote des membres présents à l'AG, et ce dans les conditions fixes par les statuts.

Le résultat du vote donnera évidemment une indication précieuse sur le degré de confiance des membres de base de l'association. Et bien souvent le refus d'approbation du rapport moral constitue un désaveu de la politique et de l'action menées par le président et son conseil d'administration. Dans ce cas la démission des dirigeants ainsi mis en minorité est fréquente.

Contenu

1 - Mot d'introduction

"Chers membres,

Comme lors de chaque Assemblée Générale annuelle, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter maintenant mon rapport moral sur l'exercice écoulé" (fin de la formule).

2 - Points à développer

- Rapport sur la gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé.
- Information des membres sur la situation de l'association par rapport au but statutaire et aux objectifs fixés en début d'exercice.
- Bien mentionner les réalisations qui ont abouti et les problèmes rencontrés.
- Rappeler les actions, les manifestations exceptionnelles, surtout si l'exercice écoulé a été riche en événements de ce genre.
- Analyser les aspects positifs ou négatifs.

Ne pas oublier de :

- Remercier les autres dirigeants, les cadres techniques, les animateurs, mais aussi tous les membres bénévoles pour leur travail, leur action, leur mérite et leur dévouement tout au long de l'année (**attention de n'oublier personne**).
- Souligner aussi l'esprit d'équipe qui anime les uns et les autres.

Éventuellement :

- Présenter l'état des relations (bonnes ou mauvaises) avec les pouvoirs publics. Souligner la qualité des rapports et des relations entretenus avec la municipalité en place.
- Signaler l'importance des subventions directes (argent) et indirectes (locaux, matériel, etc.) obtenues des différentes collectivités territoriales (région, département, commune). Ne pas oublier de les remercier, surtout si leurs représentants sont présents à l'assemblée.
- Remercier vivement le ou les sponsors de l'association, surtout s'ils sont présents.
- Faire le point des relations extérieures (bonnes ou mauvaises) avec les différents partenaires associatifs avec lesquels l'association est en relation étroites : ligue, fédération, comité et autres instances départementales, régionales, nationales ou internationales, office municipal des sports, office municipal de la culture...
- Rendre compte de la tenue des différentes réunions, congrès départementaux, régionaux ou nationaux auxquels l'association a participé.

3 - Perspective d'avenir et projets en cours

- Annoncer ou préciser les projets en cours ou envisagés pour les mois et les années à venir.

Exemple : information - mise en place d'une nouvelle politique de communication interne et externe - investissements à prévoir - ouverture de nouvelles activités ou sections - embauche de personnel salarié - recherches de nouveaux sponsors...

Conclusion

“Nous pouvons regarder l'avenir avec confiance et sérénité . Toutefois, il ne faut pas relâcher nos efforts, car la tâche sera rude pour votre président et

son conseil d'administration au cours de l'année à venir. Mais nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.

Je vous remercie de votre attention.

J'ouvre maintenant la discussion sur le présent rapport moral.

Qui veut prendre la parole? (fin de formule).